

COMMUNE DE CIRES LES MELLO

Département de l'Oise

Arrondissement de Senlis

Canton de Neuilly en Thelle



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt sept février à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs Alain GUÉRINET, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane, ANDIOLE, André LEMAIRE, Delphine MIGNOT, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Virginie BAUDSON (arrivée à 20H04), Frédérique DEPRECQ, René KLOECKNER, Daniel SAMUEL (arrivé à 20H20), Béatrice BASQUIN, Suzanne JAUBERT, Sylvain DARTOIS, Barbara MLYNARCZYK (arrivée à 20H08), Jacqueline RAMELET.

Procurations : Mme Marie-Claude TLEIK à M. Alain GUÉRINET
M Claude BAUDSON à Mme Virginie BAUDSON
Mme Corinne MABILEAU à M Hubert CABORDEL
M Gérard MARTIN à M. Michel JULIEN
M Bertrand VANDEWALLE à Mme Béatrice BASQUIN
Mme Marie-Claude LEFEVRE à M Sylvain DARTOIS

Etaient absents : Mmes et MM : Sandrine SENTIER, Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE.

Secrétaire de séance : Madame Delphine MIGNOT

CONSEIL MUNICIPAL :

Préambule : Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de madame Marie-Claude LEFEVRE qui informe l'assemblée délibérante que pour des raisons de santé elle ne pourra pas être disponible pendant une période de deux mois pour assurer sa fonction de conseillère municipale. Le conseil municipal prend acte de cette information et assure madame LEFEVRE de toute sa sympathie et de son soutien.

Approbation de la séance du 31 janvier 2012 : Le conseil municipal, invité à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2012, prend note des remarques suivantes :

- madame Béatrice BASQUIN, avec le soutien de madame Suzanne JAUBERT, demande que le vote mentionné page 10 au sujet de la demande d'adhésion de la commune à l'EPFLO soit complété par le motif du vote négatif de son groupe politique à savoir : « quatre (4) voix contre (M. Daniel SAMUEL, Mme Béatrice BASQUIN, M. Bertrand VANDEWALLE, Mme Suzanne JAUBERT) en raison d'un manque d'information sur cette affaire qui ne permettait pas de se prononcer de manière éclairée sur le sujet traité ».

Par ailleurs, elle fait remarquer que la rédaction page 14 de l'intervention de monsieur Bertrand VANDEWALLE à savoir « que le bac à fleurs situé à hauteur de la propriété DUCHAUSSOY a été enlevé et qu'en conséquence, il n'y a plus de refuge pour permettre le passage des véhicules en provenance de la rue du Colombier se dirigeant vers la gare. » est mal rédigé et ne permet pas de comprendre la problématique exposée. Un débat collégial sur ce point s'engage pour conclure que la rédaction du procès-verbal est bien celle appropriée.

- madame Suzanne JAUBERT fait remarquer que dans le cadre des actions du maire à la date du 26 janvier 2012 l'absence de virgule à la fin de l'énumération concernant le devenir de la caisse d'épargne fait penser que la rubrique suivante traitant de l'EPFLO est en rapport avec le dossier caisse d'épargne. Le maire répond qu'il s'agit bien de deux sujets différents et que dans l'avenir pour éviter toutes confusions, un point sera mis en fin de chaque action.

- Madame Virginie BAUDSON indique qu'en sa qualité de secrétaire de séance elle aurait aimé être destinataire du compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2012 avant qu'il ne soit distribué aux membres du conseil municipal. Le maire répond qu'habituellement ce processus est appliqué et qu'il y a eu en la circonstance un raté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt et une (21) voix pour et deux abstentions de mesdames Suzanne JAUBERT et Jacqueline RAMELET, adopte le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 janvier 2012 ainsi que les remarques formulées.

DELEGATIONS DU MAIRE

Démarches et actions : le conseil municipal prend acte des décisions à savoir :

Décision n° 2012/01/01

Le lot n° 2 du complexe sportif portant sur le bâtiment tous corps d'état a été confié à la société MATHIS de MUTTERSHOLTZ (67) pour un montant de 1 965 000,00 €

Décision n° 2012/01/02

Le lot n° 3 du complexe sportif portant sur les sols sportifs a été confié à la société TENNIS ET SOLS de CORMONTREUIL (51) pour un montant de 70 600 €

Décision n° 2012/01/03

Le lot n° 4 du complexe sportif portant sur les équipements sportifs a été confié à la société SPORTS France de BORAN SUR OISE (60) pour un montant de 30 104,70 €

Décision n° 2012/01/04

Le lot n° 5 du complexe sportif portant sur le mur d'escalade a été confié à la société ESCATECH de CAUCHY LES MINES (62) pour un montant de 35 558,17 €

Ainsi que des actions menées par le maire au nom de la commune depuis le 31 janvier 2012.

FINANCES LOCALES

1/ Débat d'orientation budgétaire : Le conseil municipal, conformément à l'article L2312-1 du CGCT et dans les conditions fixées par l'article 21 du règlement intérieur atteste que le débat d'orientation budgétaire s'est bien tenu le 27 février 2012.

2/ SNC CIRES GEND : cession de la dette à un organisme bancaire : Le conseil municipal prend acte de la volonté de la société SNC CIRES GEND de céder la créance qu'elle détient à l'encontre de la commune au profit de la Société Générale et reste en l'attente d'une réunion de concertation avant de se prononcer sur le sujet.

URBANISME

1/ EPFLO : Propriété 12 rue de la Station : Suite à la préemption de la propriété BARANT et à l'adhésion de la commune à l'EPFLO, le conseil municipal décide par vingt-quatre voix pour et une

abstention de madame Suzanne JAUBERT de confier à l'EPFLO le portage d'une partie du foncier devant accueillir un programme d'habitation.

INTERCOMMUNALITE

1/ La Ruraloise : conseil communautaire du 7 février 2012 : Le conseil municipal prend acte :

- de la demande de subventions au titre de la DETR pour la réalisation de circulations douces sur le territoire de la Ruraloise,
- de la signature d'une convention pour la maintenance du logiciel de gestion cadastrale CADAMAP,
- de l'attribution de l'indemnité de gestion aux receveurs municipaux au titre de l'année 2011.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Virginie BAUDSON informe de l'exécution de travaux en bordure du CD 929 à la hauteur du site du complexe sportif du Beaucamp empiétant sur la voie de roulement et qui représentent un danger pour les usagers de la voie publique notamment pour les piétons qui ne peuvent plus emprunter le trottoir. Par ailleurs, la mauvaise signalisation du chantier surprend les automobilistes

Monsieur Hubert CABORDEL répond que cette intervention en bordure de CD 929 n'était pas prévue et qu'elle résulte d'une adaptation de l'intervention de l'entreprise EUROVIA qui était en recherche de canalisations (eau potable et eaux usées). Il précise que le retour à la normale sur ce secteur est prévu pour demain matin 28 février 2012.

Par ailleurs Madame Virginie BAUDSON indique qu'elle a été appelée ce week-end au sujet d'un dysfonctionnement du réseau assainissement eaux usées et qu'hélas elle n'a pas pu régler le problème. Le maire signale qu'il transmettra les numéros d'urgences des services d'assistance par le biais du bulletin municipal et du site internet.

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS demande la date de prise de service de l'ASVP et ses fonctions. Le maire répond que ce dernier prend ses fonctions le 1^{er} mars 2012 et qu'il sera chargé notamment de faire respecter la réglementation du code de la route. Il précise que ce nouvel agent n'habite pas la commune.

Madame Béatrice BASQUIN demande au maire s'il a reçu de la part des habitants de la rue des Acacias une lettre adressée au conseil municipal portant sur un sujet qu'elle refuse de dévoiler.

Monsieur Hubert CABORDEL pense qu'il s'agit d'un défaut de distribution d'une information par l'entreprise réalisant des travaux sur le réseau d'eau et concernant une coupure d'eau rue de la station ou du déplacement d'une plaque de rue. Le maire répond fera rechercher le courrier évoqué et qu'il en donnera la teneur lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS demande s'il est possible pour les membres de la commission travaux de recevoir par internet une copie des comptes-rendus de chantier relatifs au complexe sportif. Le maire répond par l'affirmative et propose d'organiser une visite de chantier pour les conseillers municipaux intéressés environ toutes les trois semaines. Il rappelle en outre que les réunions de chantier se tiennent chaque vendredi à partir de 9 h 00 au local de Tillet Loisirs.

Fin de la séance à 22 h 55.

Cires lès Mello, le 28 février 2012
Le maire,

Alain GUÉRINET